



## **Les SCOP de Nouvelle-Aquitaine pour la première fois réunies en congrès régional**

lundi 29 novembre 2021, par [lpe](#)

Les sociétés coopératives se sont réunies le 26 novembre en congrès régional à Bordeaux. Piliers de l'économie sociale et solidaire, ce sont plus de 400 entreprises qui créent des emplois dans tous les secteurs d'activité, en Nouvelle-Aquitaine en défendant un modèle économique original.

Unies en une association créée à l'échelle régionale, elles entendent échanger, préparer l'avenir, et accompagner la création de nouvelles entreprises.

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique, les sociétés coopératives ont prouvé, encore une fois, leur résistance :

+ 26% d'emplois coopératifs en 4 ans, soit 13700 emplois nets supplémentaires au niveau national.

+ 36% à l'échelon néo-aquitain, soit près de 2000 emplois nets nouveaux sur la même période.

Les quatre départements de l'ex-région Poitou-Charentes en prennent activement leur part, avec la création de 45 nouvelles sociétés coopératives représentant plus de 750 salariés.

La plupart de ces nouvelles coopératives de production (Scop) ou d'intérêt collectif (Scic) sont soit des entreprises créées à partir d'une feuille blanche (ex-nihilo), soit des entreprises saines vendues par un dirigeant à ses salariés à l'heure du départ en retraite ou par choix.

Cette forme de transmission permet de conserver localement les emplois et les talents.

### **Quelques SCOP récemment créées en Poitou et Charentes :**

• En Charente, la Scop LABBE TP (Confolens, 22 salariés), activité de travaux publics [www.labbetp.com](http://www.labbetp.com)

• En Charente-Maritime, la Scop ATLANTIQUE INGENIERIE RESEAUX (Surgères, 137 salariés), activité de bureau d'études ; [www.air-reseaux.com](http://www.air-reseaux.com)

La Scop ARROSCOPE (Aytré, 7 salariés), activité d'arrosage, pompage, bassin, piscine ; [www.arroscope.fr](http://www.arroscope.fr)

• En Deux-Sèvres, la Scop POUGNAND (Celles sur Belle, 38 salariés), activité de construction ossature bois, charpente, menuiserie ; <https://pougnand.fr>

La Scop BOIS ET PAILLE (Vausseroux, 13 salariés), activité de construction ossature bois, maison en paille, charpente, menuiserie ; [www.boisetpaille.fr](http://www.boisetpaille.fr)

La Scop MENUISERIE BARON (Chey, 12 salariés), activité de menuiserie ; <http://menuiserie-bois-baron.fr>

La Scop FOURNIE ET CIE (Sauzé-Vaussais, 71 salariés), activité d'installation de système de pompage d'eau ; [www.fournie.fr](http://www.fournie.fr)

• En Vienne, la Scop F.T.S.R. (Châtelleraut, 16 salariés), activité de formation professionnelle et enseignement de la conduite ; <https://ftsr.fr>

## Un congrès régional présidé par Jacques Landriot

Ce vendredi donc étaient invités à échanger sur le sujet de cette croissance des coopératives, Maud Caruhel, vice-présidente de la Région, en charge de l'ESS ; Bernard Saphy, directeur adjoint du service économique du Département des Landes. Il faut dire que cette collectivité accompagne depuis de nombreuses années l'action de l'Union des SCOP d'Aquitaine à travers des subventions.

Egalement Emmanuel Lacroix pour la Banque des Territoires et Valérie Vitton pour le Crédit Coopératif. Nathalie Laporte, présidente de la Chambre des Matiers et de l'Artisanat de Gironde et vice-présidente de la CMA Nouvelle-Aquitaine était venue proposer une feuille de route commune avec l'association régionale des SCOP & SCIC.

4 dirigeants de SCOP étaient appelés à témoigner sur le parcours de leur entreprise : Eric Soumaille, PDG de Synergy à Pessac (association transformée en SCOP, 175 salariés) ; Gilles Ribette, gérant de Scopema (SCOP à la croissance fulgurante créée en 1981 suite à un dépôt de bilan, 95 personnes à Oradour sur Vayres) ; Thierry Grolier, PDG de Cana-Elec, SCOP basée à Artigues (transformation d'entreprise en SCOP en 1998), 110 personnes et Gildas Berton, PDG d'A.I.R à Surgères, entreprise transformée en SCOP en décembre 2020, employant 140 personnes.

La journée a été conclue par le président national des SCOP : Jacques Landriot.

Plus d'infos : [www.jetransmetsamesalaries.fr](http://www.jetransmetsamesalaries.fr)  
[www.les-scop-nouvelle-aquitaine.coop](http://www.les-scop-nouvelle-aquitaine.coop)



## En savoir plus sur les SCOP et les SCIC

### Qu'est-ce qu'une Scop ?

La Scop est une société de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires et au sein de laquelle la gouvernance est démocratique (1 associé = 1 voix).

Les Scop, ça marche ! Ce Mouvement d'entreprises connaît un succès croissant, car tout en étant des entreprises performantes, leurs statuts et leurs valeurs apportent des réponses aux nouvelles attentes des salariés comme des futurs entrepreneurs.

### Les salariés ont le pouvoir de décider

Dans une Scop, ils détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote.

### C'est la démocratie qui prévaut

Chaque associé dispose d'un droit de vote égalitaire, quel que soit le capital détenu, sur le principe « une personne = une voix ». En assemblée générale, les associés décident des orientations stratégiques, des investissements majeurs, de la répartition des résultats.

Il y a des dirigeants, bien sûr, mais ils sont choisis par les autres salariés. Comme dans toute entreprise, ce sont les dirigeants qui pilotent la société au quotidien mais ils sont élus dans les assemblées générales auxquelles participent les salariés associés.

À noter : le dirigeant d'une Scop étant assimilé à un salarié, il bénéficie d'une couverture sociale.

### Les bénéfices sont équitablement répartis et servent à assurer l'avenir

Les profits sont distribués entre les salariés (participation et intéressement), les réserves de la Scop, et les associés (dividendes).

La part des bénéfices mise en réserve contribue à consolider les fonds propres et à conforter l'avenir de l'entreprise. C'est sans doute ce qui explique que la pérennité des Scop soit plus élevée que dans les entreprises classiques.

### **Qu'est-ce qu'une Scic ?**

La Scic, qui réunit dans son capital salariés, producteurs, usagers, collectivités est un modèle d'entreprise coopérative qui répond aux enjeux de votre territoire et aux besoins croissants d'innovation sociale, environnemental et économique des personnes qui y vivent.

Les Scic, ça marche ! Les sociétés coopératives d'intérêt collectif connaissent un succès croissant depuis leur création. Sans doute parce que, comme leur nom l'indique, elles servent particulièrement bien l'intérêt de toutes les parties prenantes qui portent un projet commun au cœur de leur territoire.

### **Des parties prenantes plurielles**

Salariés, producteurs, bénéficiaires, clients, bénévoles, collectivités locales, secteur privé...

Toute personne physique ou morale de droit privé ou public peut devenir associée et participer à la gestion de la Scic.

### **Toutes les familles d'associés représentées**

Une Scic doit réunir trois types de parties prenantes minimum : salariés ou producteurs, bénéficiaires et au moins une troisième famille d'associés, à définir selon la réalité de l'entreprise. C'est ce multi-sociétariat qui est le socle et le vecteur de l'utilité sociale de ce modèle d'entreprise.

### **C'est la démocratie qui prévaut**

Chaque associé dispose d'un droit de vote égal lors des assemblées générales de la Scic, quel que soit le capital détenu. Les associés décident ensemble des orientations stratégiques, des investissements majeurs, de la répartition des résultats.

### **Les bénéfices servent d'abord à assurer le long terme**

Chaque année, au moins 57,5 % des bénéfices sont mis en réserves dites « impartageables » pour consolider les fonds propres de l'entreprise.

Ce taux peut même atteindre 100 % du bénéfice, si les associés estiment prioritaire de financer des investissements, la recherche et le développement.